



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 17 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCAION
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE
11/09/2025

Mme Sonia LAGARDE	M. Bruno CAPY
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Chantal BOUYE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Patrick GUILLON	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Kimberley BARONI
M. Tristan DERYCKE	M. Christophe DELIERE
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Michel FONGUE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Janine BAJON	M. Claude CHARLOT
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Emmanuel BERART
M. Nicolas BRIGNONE	M. Eric MELTESALE
Mme Cindy PRALONG	M. Bernard LAVANDIER
M. Philippe BLAISE	
M. Christophe DELESSERT	
M. Alexandre MACHFUL	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Muriel GERMAIN	Mme Naïa WATEOU
		M. Makaokio FIHIPALAI	M. Luc BRUN
		Mme Magali MANUOHALALO	Mme Valérie LAROQUE
Nombre de présents	: 31	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Charlotte THAIAWE
Nombre de votants (13 procurations)	: 44	M. Joseph BOANEMOA	Mme Stéphanie PAIMAN
		Mme Laurie HUMUNI	M. Michel DESMEUZES
		Mme Veylma FALAE	Mme Christine BELLET
		Mme Jeanne POELLABAUER	M. Patrick SAKOUMORI
		M. Jonas TAOFIFENUA	Mme Christiane SARIDJAN
		Mme Françoise SUVE	Mme Christine LE SAINT
		M. Marc ZEISEL	
		Mme Pascale SERVENT	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-1011

adoptant le règlement intérieur des jardins familiaux de l'espace vert municipal de Magenta

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 17 septembre 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le règlement intérieur des jardins familiaux de Magenta ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/102 du 28 août 2025,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 3 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le règlement intérieur des jardins familiaux de l'espace vert de Magenta est adopté.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique et notifiée au centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Nouméa.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 SEPTEMBRE
2025

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 septembre 2025

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DEP	1
- CCAS	1
- MISE EN LIGNE	1